



VILLE de PONTRIEUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 Juin 2026

Date d'envoi des convocations : 01 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, **le 5 Juin 2026** à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Ville de PONTRIEUX dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Anthony LE GOAZIOU, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : - LE GOAZIOU Anthony, PICHOT Pierre, IZEM Zora, COSQUER Parick, PERSON Béatrice, HERVE Inès, HOLLEY Fabrice, LESNE Jean-Luc, LEPETZ Sébastien, , PICARD Marie, DRONNE Anne, VILLECROZE Philippe, CAPMARTY Ivan, HOUSSARD Patrick

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: LEDUC Marie a donné pouvoir à IZEM Zora

Secrétaire de Séance : Madame Anne DRONNE

Assistait également à la réunion : Angélique LACHE, Secrétaire Générale

N°04/06/2026_ ADMINISTRATION GENERALE_ REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi

Vu l'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 ;

Considérant que la commune de Pontrieux, comptant 1025 habitants, doit adopter son règlement intérieur dans un délai de 6 mois suivant son installation ;

Considérant la nécessité de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal, notamment en ce qui concerne l'organisation des séances, la tenue des débats, les droits des conseillers municipaux et les conditions d'expression des groupes ;

Considérant le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide:

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur du Conseil Municipal de la Commune tel qu'annexé à la présente délibération
-
- **DE PRECISER** que ce règlement entrera en vigueur à compter de son adoption et s'appliquera pour toute la durée du mandat municipal en cours
-
- **D'AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

N°05/06/2026_ GPA_ DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA CLECT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées instituée par le Conseil d'Agglomération de Guingamp Paimpol Agglomération en date du 14 avril 2026 et notamment sa composition ;

Considérant que la Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées est composée de du Président de Guingamp Paimpol Agglomération, de ses 8 présidents de commissions et d'un représentant par commune membre ;

Considérant que la Commune de Pontrieux doit désigner un représentant ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 voix pour et 3 voix contre, décide:

- **DE DESIGNER** Monsieur Fabrice HOLLEY représentant de la commune au sein de la CLECT
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

N°06/06/2026_ FINANCES_ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS_ 2026

En application de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions aux associations fait l'objet d'une délibération distincte de celle du vote du budget de la Commune.

Les demandes de subventions 2026 sont étudiées par le groupe de réflexion finances sur la base des nouvelles demandes formulées par les Associations.

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance en date du 20 Avril dernier, la présente assemblée à voter l'attribution d'une 1^{ère} série de subventions 2026 aux demandes d'associations reçues avant cette date pour un montant total de 10 410 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide

- **D'ATTRIBUER** aux associations les subventions communales suivantes au titre de l'exercice 2026

ASSOCIATIONS	VOTE CM
REINES BEAUX BZH	250,00 €
PONTRIEUX FORCE ATHLETIQUE	350,00 €
ASSOCIATION DONNEURS DE SANG Canton de Pontrieux	70.00
LES DERAILLES DU TRIEUX	1 200,00 €
TOTAL	1 870,00 €

- *****

N°07/06/2026_ FINANCES _ DECISION MODIFICATIVE N°1

Il est nécessaire de procéder à des ajustement de dépenses et recettes au budget principal de la Commune, notamment à la suite de la dissolution du CCAS de Pontrieux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- **DE VOTER la décision modificative suivante :**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
R-002 : résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 255.46 €
Total R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 255.46 €
D-623 : Publicité, publications, relations publiques	0.00 €	5 900.00 €	0.00 €	0.00 €
Total D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	5 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0.00 €	80.00 €	0.00 €	0.00 €
Total D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	80.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65133 : secours d'urgence	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-657363 : Subventions de fonctionnement au CCAS/CIAS	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

D-65748 : Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	0.00 €	2 350.46 €	0.00 €	0.00 €
Total D 65 : Autres charges de gestion courante	5 000.00 €	2 450.46 €	0.00 €	0.00 €
-752 : Revenus des immeubles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	175.00 €
R-756 : Libéralités reçues	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
Total R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 175.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	5 000.00 €	8 430.46 €	0.00 €	3 430.46 €
INVESTISSEMENT				
D 10226 : taxe d'aménagement	0.00€	1 633.48 €	0.00 €	0.00€
Total D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	1 633.48 €	0.00 €	0.00 €
D-2182 : Matériel de transport	1 633.48 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total D 21 : Immobilisations corporelles	1 633.48 €	1 633.48 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	1 633.48 €	1 633.48 €	0.00 €	0.00 €

●

- *****

La présente Assemblée décide de reporter à une prochaine séance les délibérations n°8 et 9 relatives aux travaux de rénovation de l'éclairage public entrée du parking de la passerelle et lotissement clos du Guelzic

● *****

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10

Pontrieux, le 11 juin 2026